

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1851.

### Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit supplémentaire au Budget des Dotations de l'exercice 1851.

( Voir le N<sup>o</sup> 14 de la Chambre des Représentants. )

MESSIEURS,

La Session des Chambres se sont prolongée cette année d'une manière inaccoutumée, de sorte que le crédit de 317,000 francs, porté au Budget de la Chambre des Représentants, pour indemnité aux membres qui y ont droit, se trouve insuffisant.

Cette situation est établie par le rapport envoyé à l'examen de Votre Commission.

Déjà la dépense s'élève à la somme de . . . . .	fr.	351,786 64
Reste à payer pour 27 jours du mois de novembre . . . . .		55,428 25
Et pour le mois de décembre . . . . .		39,365 04

Dépense totale. 426,579 93

Le crédit voté pour l'indemnité de MM. les Représentants pour l'exercice de 1851 étant de . . . . .		317,000 00
--	--	------------

Il en résulte une insuffisance de . . . . . 109,579 93

Mais des économies faites ou à faire sur les impressions et fournitures s'élevant à une somme présumée de . . . . .	fr.	16,579 93
--	-----	-----------

Le montant du crédit à réclamer se réduirait à . . . . . fr. 93,000 »

Cette allocation ayant été reconnue indispensable, j'ai l'honneur, Messieurs, au nom de votre Commission, de vous proposer l'adoption du crédit demandé.

*Le Président,*  
ZOUDE.

*Le Rapporteur,*  
GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL.